

Image not found or type unknown



## Changement d'assureur reprise Bonus auto à quelle date

Par **chris54**, le **16/10/2013** à **15:06**

à l'occasion d'un changement de véhicule le 22 février dernier j'ai changé d'assureur en cours de contrat dont l'échéance était le 1<sup>er</sup> août  
mon bonus était au 1<sup>er</sup> août 2012 de 0,85 repris par la nouvelle compagnie le 22 février 2013  
le nouveau contrat étant établi sur l'année calendaire (1 janvier-31 décembre) on m'a signifié que mon bonus passerait à 0,80 le 1<sup>er</sup> janvier et non le 1<sup>er</sup> août comme on me l'avait fait croire et je perds de ce fait 5 mois de bonus à 0,8  
est-ce normal sinon quel recours  
merci de vos réponses